



SOMMAIRE

INTRODUCTION

- I** L'ACTUALITÉ DES COMITÉS TECHNIQUES
- II** SÉMINAIRE D'INFORMATION SUR LES NORMES DU CONOBAFI
- III** MODALITÉS D'ADHÉSION AU CONOBAFI
- IV** DEMANDEZ LES NORMES DU CONOBAFI
- V** NORMES INTERNATIONALES RÉCEMMENT PUBLIÉES DANS LE SECTEUR FINANCIER
- VI** APPEL À CONTRIBUTIONS POUR LE RECENSEMENT DES BESOINS EN NORMES DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

FOCUS SUR LE SEMINAIRE D'INFORMATION DU CONOBAFI (LE 19 JUIN 2025, ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE)



Photo de famille du séminaire d'information sur les normes du CONOBAFI
(le 19 juin 2025, Abidjan, Côte d'Ivoire)

INTRODUCTION

Ce huitième numéro de votre bulletin d'information aborde notamment :

- l'actualité des comités techniques ;
- un récapitulatif du séminaire d'information sur les normes du CONOBAFI organisé au profit des acteurs du secteur financier ;
- les modalités d'adhésion au CONOBAFI ainsi que de demande des normes ;
- les normes internationales récemment publiées dans le secteur financier ;
- l'appel à contributions pour le recensement des besoins en normes du secteur bancaire et financier.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

I L'ACTUALITÉ DES COMITÉS TECHNIQUES

Au cours du premier semestre de l'année 2025, cinq comités techniques ont mené des activités de normalisation.

Ces activités ont porté sur les thématiques ci-après :

- Sécurité des moyens et services de paiements ;
- Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- Adoption de la norme SWIFT-ISO 20022 ;
- Sécurisation des transactions électroniques ;
- Open finance et normalisation des API pour services financiers numériques ;

1. Sécurité des moyens et services de paiement

Comité N°1	Travaux sur la sécurité des moyens et services de paiement utilisés dans l'UEMOA (CSMP)
Objectifs	Identifier les principaux risques pouvant compromettre l'utilisation des moyens et services de paiement utilisés dans l'UEMOA et proposer des objectifs de sécurité à prendre en compte par les acteurs
Taux d'évolution du projet ¹	 77%
Nombre d'organismes représentés	8
Nombre de participants	8

Le Comité chargé de proposer un référentiel de sécurité pour les moyens et services de paiement utilisés dans l'UEMOA, créé en mars 2024, a poursuivi ses travaux en 2025 avec notamment l'élaboration de trois (3) avant-projets de référentiels de sécurité.

Ces documents ont été soumis pour observations à des parties prenantes (établissements bancaires et établissements financiers à caractère bancaire, éditeurs de solutions bancaires, émetteurs de monnaie électronique, fintech, institutions de microfinance, GIM-UEMOA, BCEAO) en vue de recueillir leurs observations.

¹ : Bar verte : Fin des travaux prévue en 2025
Bar orange : Fin des travaux prévue en 2026

Un atelier organisé le 17 juin 2025 à Abidjan a permis au comité technique de finaliser et valider les trois avant-projets de référentiel de sécurité portant sur :

- les chèques et effets de commerce ;
- les virements et prélèvements ;
- les transactions électroniques.



Atelier du CSMP le 17 juin 2025 à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Le déploiement de ces référentiels de sécurité, après leur validation par les instances du CONOBAFI, devrait permettre de renforcer la confiance des usagers des moyens et services de

paiement en assurant l'intégrité et la résilience des systèmes de paiement tout en promouvant les bonnes pratiques de gestion des risques auprès des institutions financières.

2. Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive

Comité N°2	Contribution à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massives (C-LBC/FT/FP)
Objectifs	Proposer des modalités optimales de déploiement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive
Taux d'évolution du projet	<div style="text-align: center;"> <div style="width: 69%; background-color: #4CAF50; border-radius: 10px; margin: 0 auto;"></div> 69% </div>
Nombre d'organismes représentés	13
Nombre de participants	14

Le Comité de Contribution à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (C-LBC/FT/FP), créé en septembre 2023, a poursuivi ses travaux en 2025, avec notamment la prise en charge des observations formulées par les parties prenantes sur les livrables qu'il a élaborés. Il s'agit des documents, ci-après, portant sur :

- l'identification de la clientèle par les institutions financières ;
- la connaissance et le suivi de la relation d'affaires ;
- l'identification des risques types de LBC/FT/FP de chaque secteur.

De plus le Comité a fait une revue de ses livrables afin de s'assurer de leur conformité aux trois instructions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC), le financement du terrorisme (FT) et le financement de la

prolifération des armes de destruction massive (FP) publiées par la BCEAO en mars 2025.

Ces livrables, qui intègrent l'ensemble des exigences récentes en matière de LBC/FT/FP, permettront :

- la mise en œuvre de mesures de vigilance proportionnelles aux risques de BC/FT/FP ;
- l'amélioration de la compréhension des attentes réglementaires ;
- la protection de la réputation des institutions financières ;
- l'amélioration de la connaissance du client et du suivi de la relation d'affaires ;
- la réduction des risques ;
- la contribution à un environnement financier plus sûr et le renforcement de la confiance des parties prenantes.

3. Adoption de la norme SWIFT-ISO 20022

Comité N°3	Travaux pour l'adoption de la norme ISO 20022 (C-SWIFT)
Objectifs	Accompagner l'adoption de la Norme SWIFT-ISO 20022 dans l'UEMOA
Taux d'évolution du projet	 46%
Nombre d'organismes représentés	10
Nombre de participants	13

Le comité pour l'adoption de la norme SWIFT-ISO 20022 a initié un nouveau chantier en 2025, relatif à la structuration des adresses postales selon la norme ISO 20022. En effet dans l'UEMOA, une grande partie des adresses sont informelles ou incomplètes, ce qui complexifie leur mise en conformité avec les recommandations de la norme ISO 20022.

Dans cette perspective le C SWIFT-ISO 20022 a été mandaté par les Instances du CONOBAFI afin de formuler des recommandations aux institutions financières de l'Union pour se conformer aux exigences de la norme.

Un atelier organisé le 20 juin 2025 à Abidjan, a permis au comité technique de proposer deux avant-projets de

livrables. Il s'agit notamment d'une note décrivant les exigences de la norme ISO 20022 en matière de structuration des adresses et des recommandations à l'intention des institutions financières

pour leur fournir des outils pour une implémentation optimale des exigences en matière de structuration des adresses selon la norme ISO 20022.



Atelier du Comité C SWIFT-ISO le 20 juin 2025 à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Ces documents seront soumis pour observations au régulateur avant leur diffusion aux parties prenantes.

L'adoption de la norme ISO 20022 représente une opportunité majeure pour moderniser les échanges et harmoniser les formats de données pour les institutions financières de l'Union. Grâce aux recommandations du Comité, les acteurs

bénéficieront d'une meilleure planification de la migration, d'une réduction des risques opérationnels, ainsi que d'un renforcement de la traçabilité et de la sécurité des transactions. Cette convergence vers les normes internationales favorise également l'intégration de l'union au marché international, tout en soutenant la stabilité monétaire et financière de la région.

4. Sécurisation des transactions électroniques

Comité N°4	Travaux sur la sécurisation des transactions électroniques (CSFD-PE)
Objectifs	Formuler des recommandations dont la mise en œuvre renforcera la sécurisation des services financiers numériques
Taux d'évolution du projet	 46%
Nombre d'organismes représentés	13
Nombre de participants	15

Le Sous-comité preuve électronique du comité des services financiers digitaux, créé en mars 2024, a poursuivi ses travaux au cours de l'année 2025.

Il a notamment bénéficié d'un partage d'expérience avec des experts venant

de la Commission Nationale de Cryptologie du Sénégal, de GAINDE 2000, de la Société Ivoirienne d'Intelligence Numérique ainsi que de consultants indépendants lors d'un atelier à organisé à Dakar les 25 et 26 février 2025.



Atelier du Comité CSFD-PE le 25 février 2025 à Dakar (Sénégal)

Les travaux réalisés par le comité ont permis de formuler des pistes de révision du Règlement n°15/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002, relatif aux systèmes de paiement dans les États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), notamment en émettant des observations sur le titre consacré à la preuve électronique et en proposant une clarification des rôles et responsabilités pour les différents acteurs de l'écosystème. Cette démarche permettra à la BCEAO de s'appuyer sur ces recommandations pour adapter le cadre réglementaire aux évolutions technologiques et renforcer la sécurité juridique et opérationnelle des systèmes de paiement dans l'Union.

De plus, une foire aux questions sur la signature électronique, actuellement en cours de finalisation, vise à vulgariser les termes clés relatifs à la signature électronique. Grâce à ce support pédagogique, les établissements pourront mieux comprendre les exigences réglementaires et techniques en matière de sécurité, favoriser l'adhésion à de nouvelles pratiques numériques et renforcer la confiance des usagers dans les transactions électroniques. Cette démarche contribuera ainsi à une sécurisation accrue du secteur financier de l'UEMOA.

5. Open finance

Comité N°4	Travaux sur l'open finance (C-API)
Objectifs	Proposer de bonnes pratiques à prendre en compte pour la création des API liés aux services financiers numériques
Taux d'évolution du projet	 38%
Nombre d'organismes représentés	14
Nombre de participants	19

Le Comité de normalisation de la création des API pour les services financiers numériques dans l'UMOA, créé en 2024, a initié au cours de l'année 2025, un nouveau chantier relatif à la normalisation des signatures de service d'interopérabilité.

Ces travaux s'inscrivent dans la suite de la publication de la **N CONOBAFI 1507 : 2024²** portant sur la création des API pour les services financiers numériques dans l'UMOA, qui a établi les bases sur lesquelles les acteurs pourront développer leur API en vue de favoriser une interopérabilité entre les plate-formes.

L'objectif de la normalisation des signatures des services d'interopérabilité est d'encadrer les spécifications fonction-

nelles des plateformes de communication en définissant des signatures types.

Dans cette perspective, le Comité technique a réalisé une cartographie des API offertes par un échantillon d'acteurs. Les données recueillies ont permis, lors d'un atelier organisé les 23 et 24 juin à Abidjan, de formuler des propositions de signatures types d'API pour les services offerts par les fintechs, les agrégateurs, les émetteurs de monnaie électronique, les banques, le trésor public, les institutions de microfinance, les fournisseurs d'infrastructure et les intégrateurs techniques. A la suite de cet atelier, un registre regroupant l'ensemble des propositions de l'atelier sera élaboré par le Comité technique.



Atelier du Comité C-API les 23 et 24 juin 2025 à Abidjan (Côte d'Ivoire)

² : <https://www.conobafi.org/demande-de-normes/>

A l'issue des travaux, le déploiement de ce registre devrait permettre de promouvoir les bonnes pratiques d'interopérabilité et de sécurité pour les API, faciliter le développement de nouveaux services à forte valeur ajoutée, favoriser une expérience utilisateur enrichie, tout en posant un cadre pro-

pice à l'innovation et à l'inclusion financière.

En s'alignant sur les meilleures pratiques internationales, ces travaux contribuent à positionner l'écosystème financier régional comme un terrain fertile pour les fintechs et nouveaux acteurs.

II

SÉMINAIRE D'INFORMATION SUR LES NORMES DU CONOBAFI

Le CONOBAFI a organisé un séminaire sur ses récentes normes à Abidjan, réunissant près de 200 participants (en présentiel et en ligne) issus des huit pays de l'UEMOA. Ont participé à la rencontre, les représentants de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA), la BCEAO, le GIM-UEMOA, la BRVM, le DC/BR, le Secrétariat Général de la commission bancaire, des banques, des institutions de microfinance, des fintechs, des trésors publics, des émetteurs de monnaie électronique.

L'objectif visé était de présenter les normes publiées en 2024 par l'Association, les travaux en cours dans les comités techniques et encourager leur adoption par l'écosystème financier régional.

La Cérémonie d'ouverture a été marquée par des discours de la BCEAO, de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) Côte d'Ivoire.



Vue du présidium du séminaire, de gauche à droite, M. Serge KOUAMELAN, Directeur Exécutif (APBEF Côte d'Ivoire), M. Jacques HLYH, Directeur de l'Agence Principale d'Abidjan (BCEAO), Madame Assa SANGARE SEYE, Secrétaire Exécutif, sortant (CONOBAFI)

Extrait du discours du Directeur de l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan



Monsieur Jacques HLYH GNELBIN

Directeur de l'Agence principale de la BCEAO à Abidjan

...les réalisations du CONOBAFI n'auraient pas été possibles sans l'implication de la communauté bancaire et financière, ainsi que la contribution des membres des comités techniques. Aussi, je voudrais saisir cette opportunité pour vous exprimer la reconnaissance de la Banque Centrale et encourager les uns et les autres à poursuivre cet engagement au service du secteur bancaire et financier.

Extrait du discours du Directeur Exécutif de l'APBEF Côte d'Ivoire



Serge KOUAMELAN

Directeur Exécutif, APBEF Côte d'Ivoire

...les normes sont une opportunité à saisir pour stimuler l'innovation, améliorer la qualité, la sécurité et l'interopérabilité des produits et services offerts à la clientèle.

Les échanges ont porté sur thématiques ci-après :

- la normalisation des API pour les services financiers numériques dans l'UMOA ;
- l'adoption de la norme SWIFT-ISO 20022 ;
- les recommandations et bonnes pratiques en matière de sécurité, de protection des données et de vie privée.



De gauche à droite, M. Mahamadi ROUAMBA, M. TEPE Kokou Cyrille, M. Franck KOUHO



Monsieur Mahamadi ROUAMBA

Vice-Président du Comité de Normalisation de la création des API pour les services financiers numériques

La norme N CONOBAFI 1507:2024 vise à sécuriser les API et favoriser l'innovation dans les services financiers numériques, tout en s'attaquant au manque d'interopérabilité, aux failles de sécurité et à la fragmentation du marché.

Normalisation des API pour les services financiers numériques dans l'UMOA

Publications du Comité

N CONOBAFI 1507 : 2024

Norme sur la création des API pour les services financiers numériques dans l'UMOA

Impact sur l'écosystème

L'élaboration de la norme N CONOBAFI 1507 est une réponse aux enjeux majeurs de l'écosystème des services financiers numériques dans la région UEMOA. Cette norme vise à pallier l'absence de standards communs, dans l'Union, pour la conception et l'exposition des API, ce qui renforçait les risques en matière de sécurité, constituant également un frein pour l'interopérabilité des solutions entre acteurs (bancaires, fintechs, émetteurs de monnaie électronique, etc.).

En proposant un ensemble des règles et protocoles recommandés (conventions techniques, protocoles de communication, règles d'utilisation), la norme favorise l'utilisation des meilleures pratiques en la matière en recommandant le développement d'API selon des standards qui répondent aux exigences actuelles du marché.

L'harmonisation induite par la norme, autrement dit le fait que tous les acteurs alignent leurs démarches de création d'API sur des pratiques communes, permet d'optimiser et de simplifier l'intégration des systèmes. Ainsi, l'échange de données et de services devient plus fluide et fiable, que ce soit entre banques, institutions de microfinance, émetteurs de monnaie électronique ou fournisseurs de services innovants.

La sécurité occupe une place centrale dans les recommandations de la norme. En exigeant une attention particulière à la protection des applications et des données des utilisateurs finaux, elle contribue non seulement à prévenir les cyberattaques mais aussi à répondre aux attentes des régulateurs en matière de conformité.

Enfin, l'ouverture et l'innovation sont favorisées. Grâce à l'adoption de technologies et de protocoles modernes, la norme encourage la conception de services financiers nouveaux, inclusifs et compétitifs, accessibles à un plus grand nombre au sein de l'UMOA, participant ainsi à l'inclusion financière régionale.



Monsieur Cyrille Kokou TEPE

Chairperson SWIFT du TOGO, Président du Comité pour l'adoption de la norme SWIFT-ISO 20022

La transition vers la norme SWIFT-ISO 20022 offre des bénéfices attendus importants : harmonisation des processus, accroissement de la sécurité, et efficacité accrue des échanges, en s'appuyant sur des outils d'accompagnement publiés par le CONOBAFI.



Adoption de la norme SWIFT-ISO 20022

Publications du Comité

N CONOBAFI 1508 : 2024

Guide pour la conduite du projet de migration des systèmes d'information bancaire des institutions financières vers la norme ISO 20022

Brochure de présentation générale de la norme ISO 20022

Termes de référence d'une formation sur la norme ISO 20022

Impact sur l'écosystème

La migration vers la norme ISO 20022 constitue une transformation majeure pour les institutions financières de l'UEMOA, inscrivant la région dans la dynamique internationale d'harmonisation des échanges financiers.

Cette norme vise à instaurer un langage commun, riche et structuré, facilitant l'interopérabilité, la traçabilité et la sécurité dans toutes les transactions financières. Cette transition s'inscrit également dans le cadre du projet CBPR+ (Cross-Border Payments and Reporting Plus), piloté par SWIFT et initié en mars 2023.

Ce projet vise la migration des paiements transfrontaliers vers ISO 20022, avec pour objectifs de renforcer la qualité des données, de faciliter la conformité réglementaire (lutte contre le blanchiment, traçabilité accrue) et d'automatiser les flux de paiements à l'échelle internationale. Il convient de rappeler que le délai réglementaire fixé par SWIFT pour la migration est le 22 novembre 2025.

Consciente des enjeux et des complexités liés à une telle mutation, le CONOBAFI a développé des outils d'accompagnement au profit des institutions financières de l'Union.

Le **guide N CONOBAFI 1508 : 2024** fournit un cadre méthodologique, des outils et des recommandations pratiques pour garantir une migration fluide, sécurisée et efficace des systèmes d'information bancaire vers la norme ISO 20022. Sa mise en œuvre s'inscrit dans le processus d'adoption de la norme ISO 20022 et favorisera :

- l'efficacité opérationnelle : la standardisation des échanges permet d'automatiser et d'accélérer le traitement des paiements, réduisant fortement les délais et les erreurs, aussi bien au niveau local que transfrontalier.
- le développement de nouveaux services pour la clientèle : les données enrichies et structurées ouvrent la voie à de nouveaux produits

- le renforcement de la conformité et de la transparence : grâce aux informations plus granulaires, la détection des fraudes, le filtrage des sanctions et la lutte contre le blanchiment deviennent plus efficaces, ce qui renforce la confiance de la communauté financière internationale.

À ce guide s'ajoutent deux autres documents :

- **La brochure de présentation générale de la norme ISO 20022**, qui explique les objectifs, les principales caractéristiques et les avantages de la norme pour l'écosystème bancaire de l'UEMOA. Cet outil de sensibilisation vise à familiariser les parties prenantes avec les enjeux et le potentiel de cette migration.
- **Les termes de référence d'une formation sur la norme ISO 20022**, qui identifient les thèmes essentiels à aborder pour outiller les équipes des institutions financières. La mise en œuvre de cette formation, par les acteurs contribuera à favoriser la compréhension, l'appropriation et le déploiement optimal de la norme dans chaque structure.

In fine l'adoption et la diffusion de ces documents permettront à chaque institution financière de mener son projet de migration de manière optimale, tout en assurant le respect de l'échéance définie à l'échelle internationale.





Monsieur Franck KOUHO

Vice-Président du Comité chargé des travaux en matière de sécurité, de protection des données et de la vie privée

Les dispositifs élaborés par le Comité technique (guide de bonnes pratiques, recueil de normes internationales, note sur le cadre réglementaire) visent à renforcer la confiance des clients et des partenaires ainsi que la conformité réglementaire, dans un contexte de digitalisation accélérée.



Recommandations et bonnes pratiques en matière de sécurité, de protection des données et de vie privée	
Publications du Comité	Impact sur l'écosystème
<p>N CONOBAFI 1509 :</p> <p>Guide des bonnes pratiques en matière de sécurité, de protection des données et de la vie privée</p> <p>Recueil de normes internationales sur la sécurité des systèmes d'information</p> <p>Note d'information sur le cadre juridique</p>	<p>La sécurité des données et la protection de la vie privée sont devenues des enjeux majeurs pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème bancaire et financier d'Afrique de l'Ouest. Au fait de ces réalités, le CONOBAFI a publié en 2024 une série de documents, qui marquent une étape importante vers la convergence des pratiques du secteur.</p> <p>Le Guide de Bonnes Pratiques en matière de Sécurité, de Protection des Données et de la Vie Privée vient proposer un cadre permettant à tous les acteurs (banques, institutions de microfinance, fintechs, etc.) de se doter de repères pratiques et homogènes.</p> <p>Ce document propose huit règles fondamentales, inspirées des meilleures pratiques internationales, couvrant notamment la licéité et la finalité des traitements, la minimisation et la conservation limitée des données, ainsi que des exigences élevées en matière de transparence et de droits des personnes.</p> <p>L'harmonisation de ces pratiques favorise la mise en conformité collective, réduit les risques juridiques pour les responsables de traitement et améliore la protection des usagers à travers toute la région.</p> <p>Le Recueil de normes internationales incite les acteurs à se référer à des normes mondialement reconnus en matière de sécurité. Ces normes servent à structurer la gouvernance, renforcer la maîtrise des risques, organiser la réponse aux incidents, piloter l'amélioration continue et dynamiser la formation et la sensibilisation des acteurs.</p>

La note sur le cadre légal et réglementaire propose une synthèse des textes à prendre en compte par le secteur financier dans le cadre de la protection des données à caractère personnel. Il recense les exigences issues des directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Convention de l'Union africaine, des dispositifs régionaux de la CEDEAO et des pays de l'UEMOA, tout en mettant en lumière le rôle prépondérant des autorités de protection des données nationales.

En élaborant ces trois référentiels, le CONOBAFI donne aux acteurs de l'UEMOA un cadre commun, moderne, opérationnel et évolutif. Il permet à la fois de sécuriser la transformation digitale, de rassurer les clients et les partenaires, et d'ouvrir de nouvelles perspectives aux solutions financières numériques régionales et transfrontalières.

III MODALITÉS D'ADHÉSION AU CONOBAFI

Les normes du CONOBAFI sont élaborées suite à des propositions de projets par ses membres ou à un recensement des besoins auprès des acteurs. Les projets de normalisation sont sélectionnés par l'Assemblée Générale qui réunit l'ensemble des membres du CONOBAFI.

Peuvent être membres du CONOBAFI, les structures ou organismes chargés de la régulation des secteurs bancaire ou financier de l'UEMOA, les associations professionnelles du secteur, ainsi que d'autres parties intéressées pertinentes. Les dossiers d'adhésion sont étudiés par l'Assemblée Générale du CONOBAFI.

En adhérant au CONOBAFI, vous pouvez :

- faire prendre en charge vos besoins de normalisation par le CONOBAFI ;
- renforcer vos connaissances sur les thèmes des projets de normalisation ;
- bénéficier de l'expérience des autres acteurs et vous inspirer des meilleures pratiques ;
- accéder facilement aux publications du CONOBAFI ;
- contribuer à résoudre les problématiques du secteur bancaire et financier de l'Union ;
- disposer d'informations sur les projets du CONOBAFI ;
- développer un réseau relationnel au sein de l'Union.

Pour plus d'informations sur les démarches d'adhésion au CONOBAFI, envoyez-nous un mail au courrier officiel :

conobafi@conobafi.org

IV DEMANDEZ LES NORMES DU CONOBAFI



NORMES INTERNATIONALES RÉCEMMENT PUBLIÉES DANS LE SECTEUR FINANCIER

Dans le cadre de la veille normative, le Secrétariat Exécutif du CONOBAFI a recensé les normes ISO relevant du secteur bancaire et financier publiées au cours du premier semestre de l'année 2025 :

Références	Intitulé de la norme	Description
ISO 24165-1:2025	Identifiant de jeton numérique (DTI) Partie 1 : Méthode d'enregistrement et d'attribution	<p>Cette norme définit la méthode d'attribution et de génération d'un identifiant unique, aléatoire et de longueur fixe destiné aux jetons numériques (tokens), y compris les NFT, en réponse à une demande d'enregistrement respectant des critères techniques et d'éligibilité précis.</p> <p>Elle précise aussi la structure de l'identifiant, les informations à fournir par les demandeurs, les modalités d'enregistrement et le rôle de l'Autorité de Registre.</p> <p>Son objectif est de normaliser l'identification des jetons numériques pour faciliter leur suivi, le reporting, la conformité et la gestion à l'international, indépendamment de toute autorité monétaire centrale.</p>
ISO 24165-2:2025	Identifiant de jeton numérique (DTI) Partie 2 : Éléments de données pour l'enregistrement	<p>Cette norme décrit les éléments de données qui doivent être inclus dans le registre officiel afin d'établir la relation 1:1 entre un jeton numérique et l'identifiant qui lui est attribué conformément à la méthode de la partie 1.</p> <p>Elle précise les informations à collecter, à publier et à structurer dans le registre afin d'assurer la traçabilité, la transparence et l'interopérabilité des identifiants de jetons numériques.</p> <p>Son but est garantir que chaque DTI attribué renvoie de manière unique à un seul jeton numérique via un ensemble de données de référence standardisées.</p>
ISO/TR 22126-2:2025	Technologie sémantique Partie 2 : Représentation OWL du métamodèle ISO 20022 et du e-repository	<p>Ce rapport technique concerne la représentation des contenus du e-Repository ISO 20022 en format RDF et OWL, à travers une étude de cas basée sur le message ISO 20022 auth.016. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la transformation du message en graphe d'instances RDF ; • l'élaboration de règles SPARQL pour convertir le message auth.016 en un message FIX TradeCaptureReport, • l'expression des composants métiers et du métamodèle ISO 20022 avec un vocabulaire RDF personnalisé et leur conversion en schémas OWL ; • la création de graphes d'instances pour l'analyse sémantique. <p>Ce document aborde également les choix de structuration des documents RDF pour une meilleure interopérabilité et enrichissement sémantique au sein des systèmes financiers</p>

APPEL A CONTRIBUTIONS POUR LE RECENSEMENT DES BESOINS EN NORMES DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER



COMITE OUEST AFRICAIN D'ORGANISATION ET DE NORMALISATION BANCAIRE ET FINANCIERE

Conseil Exécutif

Secrétariat Exécutif

APPEL À CONTRIBUTIONS - RECENSEMENT DES BESOINS EN NORMES DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Le Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI) lance une consultation auprès des acteurs du secteur bancaire et financier afin d'identifier les projets de normalisation prioritaires à inscrire à son portefeuille de projets.

Cette démarche vise à répondre aux enjeux opérationnels et réglementaires d'un écosystème en évolution rapide, en intégrant de manière proactive les technologies émergentes (intelligence artificielle, open finance, digitalisation) et les exigences d'interopérabilité.

Pourquoi participer ?

Vos contributions permettront d'orienter la sélection des projets de normes relevant du secteur bancaire et financier à fort impact pour la région, afin d'assurer l'adéquation des référentiels élaborés avec les besoins réels des opérateurs et les enjeux stratégiques du secteur.

Qui est concerné ?

Banques, établissements financiers, fintech, prestataires de services de paiement, infrastructures de marché, régulateurs, associations professionnelles, etc.

Comment contribuer ?

Remplir le formulaire en ligne en scannant le QR code suivant :



Date limite de soumission des contributions : 27 août 2025

CONOBAFI : Boulevard du Général de Gaulle BP 4955 - Dakar - Sénégal E-mail : conobafi@conobafi.org
Tél : (221) 33 889 46 25 Tél : (221) 33 889 46 96 Site web : www.conobafi.org

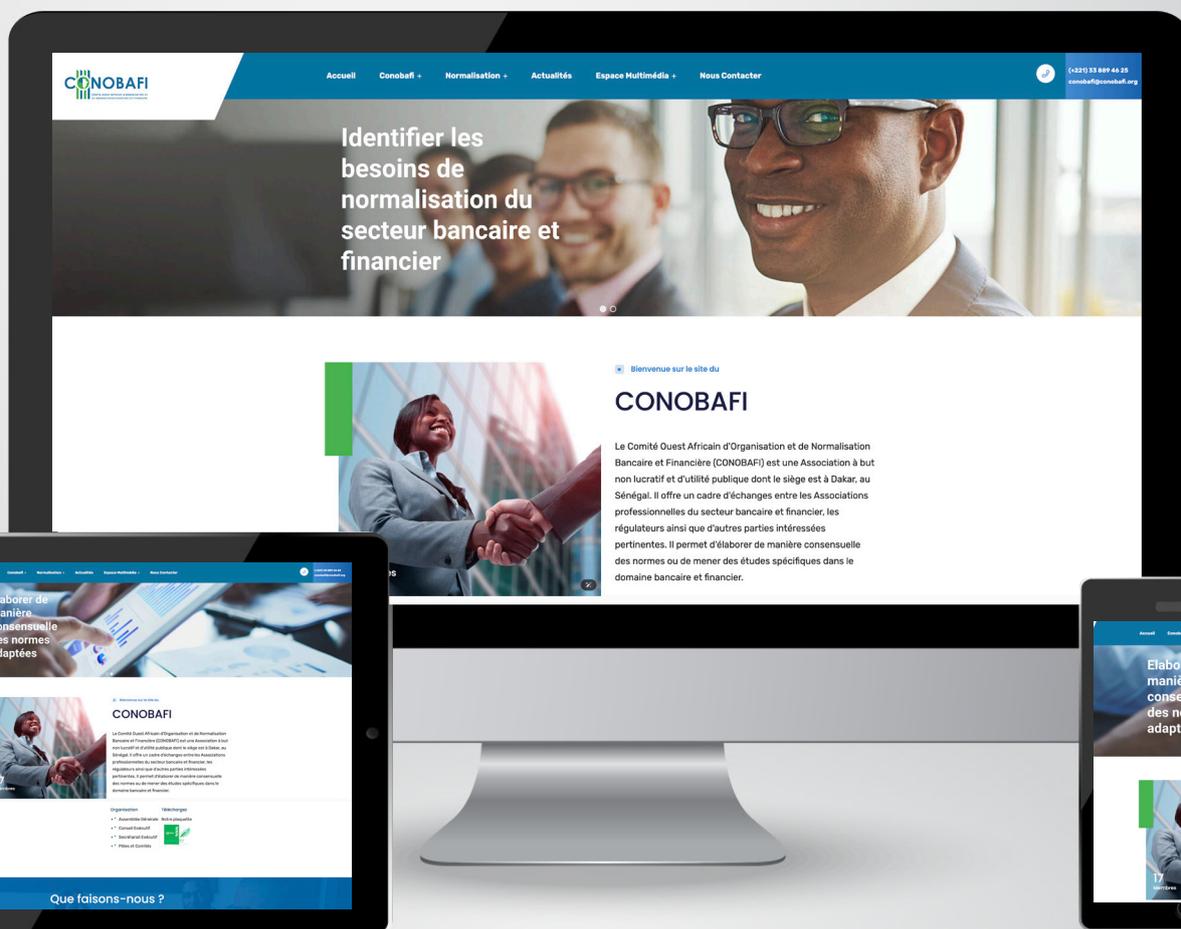
Annexe : Structures contribuant aux travaux de normalisation du CONOBAFI

STRUCTURES CONTRIBUANT AUX TRAVAUX DE NORMALISATION DU CONOBAFI (*)

ACEP BURKINA	CIFA
AFG BANK CÔTE D'IVOIRE	CINETPAY
AIRTEL MONEY NIGER S.A	CITIBANK SENEGAL
AMF-UMOA	COMPAGNIE FINANCIERE DES PAIEMENTS
APBEF BÉNIN	CORIS BANK BURKINA FASO
APBEF BURKINA FASO	CORIS BANK MALI
APBEF CÔTE D'IVOIRE	DABYAN
APBEF GUINEE BISSAU	DC/BR
APBEF MALI	DJAMO
APBEF NIGER	FÉDÉRATION BURKINABÈ DES FINTECH
APBEF SENEGAL	GIABA
APBEF TOGO	GIM-UEMOA
APBTCC	INTERNATIONAL BUSINESS BANK TOGO
APSPD BURKINA FASO	ID MONEY
APSPD CÔTE D'IVOIRE	I-FUTUR
APSPD GUINEE BISSAU	IZAQA
APSPD MALI	INNOV4AFRICA
APSPD NIGER	MASTERCARD
APSPD TOGO	MOOV MONEY BENIN
APSGI-UEMOA	MOOV MONEY CI
ASGOP	NITA TRANSFERT D'ARGENT
BANCO DA UNIAO GUINÉE BISSAU	ORANGE FINANCES MOBILES SENEGAL
BANQUE ATLANTIQUE MALI	ORANGE MONEY BURKINA FASO
BANQUE DE L'HABITAT DU SÉNÉGAL	PAYPLUS AFRICA
BANQUE DE L'UNION DU BURKINA FASO	SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION BANCAIRE
BCEAO	SEN FINTECH
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE MALI	SOPRA BANKING SOFTWARE
BGFI BANK CÔTE D'IVOIRE	UNION TOGOLAISE DE BANQUE
BIZAO	UNIONPAY INTERNATIONAL
BOA NIGER	VISA
BRVM	WAFACASH WEST AFRICA
CAPITAL FINANCE NIGER	WITTI FINANCES

*certaines structures contribuent par le canal de leurs associations professionnelles

DÉCOUVREZ LE SITE INTERNET DU CONOBAFI



Accueil : donne une vue d'ensemble du CONOBAFI.

CONOBAFI : présente l'organisation de l'Association, ses missions, ses membres et le processus d'adhésion.



Normalisation : comprend des informations sur la normalisation en général, la possibilité de participer à des enquêtes publiques, le calendrier des réunions des comités techniques, les activités de normalisation en cours ainsi que le catalogue des normes publiées avec la possibilité de faire des demandes de normes.



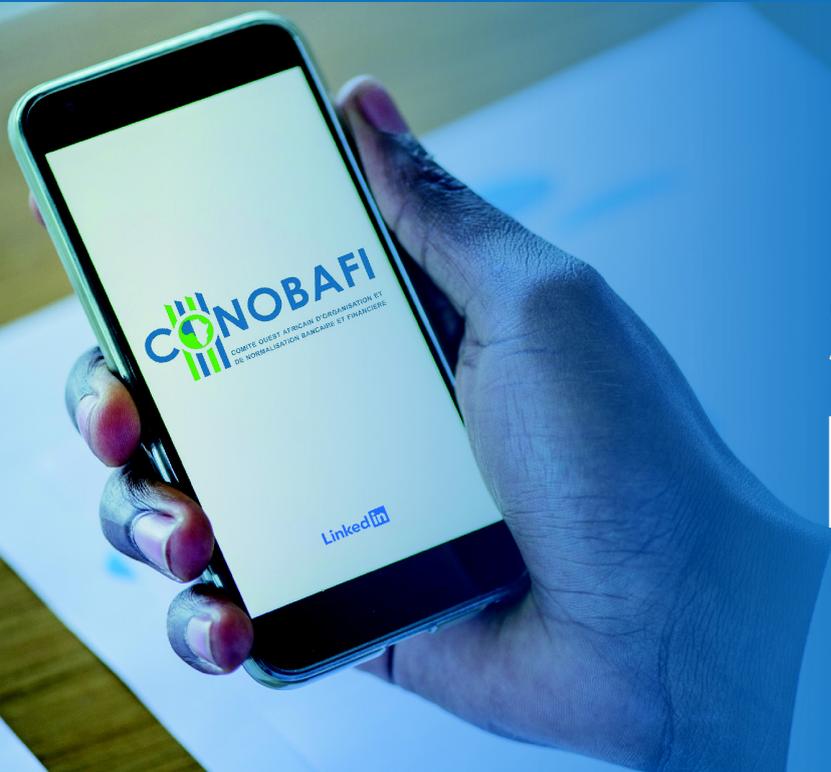
Actualités : met en lumière les événements liés à l'Association.



Espace Multimédia : propose différents types de contenu multimédia tels qu'une photothèque, une vidéothèque, un espace documentaire et la possibilité de souscrire à la newsletter du CONOBAFI.



Nous contacter : contient les informations utiles pour entrer en contact avec l'Association (adresse, mail, téléphone).



Suivez nous sur
LinkedIn

Accédez à la page LinkedIn du CONOBAFI
en scannant le code QR suivant :



STRUCTURES MEMBRES DU CONOBAFI



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



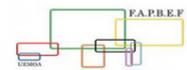
BRVM
BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
Afrique de l'Ouest



AMF-UMOA
AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS DE
L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE



APSGI U
E
M
O
A
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES SOCIÉTÉS DE GESTION ET D'INTERMÉDIATION



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DES
BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS DE L'UEMOA



APBEF-CI



APBEF-GB
Associação Profissional de Bancos e Estabelecimentos
Financeiros da Guiné-Bissau



apbef
association professionnelle
des banques et établissements
financiers du Mali



APBEF Niger



apbef
SENÉGAL



apbef TOGO
association professionnelle
des banques et établissements
financiers du Togo



APSFD-CI

Association Professionnelle des
Systèmes Financiers Décentralisés de
Côte d'Ivoire



SGOP



COMITÉ OUEST AFRICAIN D'ORGANISATION ET
DE NORMALISATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE

Boulevard du Général de Gaulle, Triangle sud
Agence Principale de la BCEAO pour le Sénégal,
5^e étage • BP 4955 - Dakar - Sénégal
Tél : (+221) 33 889 46 25 / 33 889 46 96
Email : conobafi@conobafi.org
Site web : www.conobafi.org



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES TENEURS DE COMPTES CONSERVATEURS